CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.
Elle rajoute à l'ordre du jour, avec l'accord des membres, les points suivants : location logement du Valier / Projet Rezo Pouce.
Le secrétaire de séance désigné est Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC.

Présents : Mme N.Beuste – Maire ; Mme M-D.Andreu-Dougnac ; Mr R.De Meritens ; Mr R.Faramond ; Mme S.Leleu ; Mr J.Pujol ; Mr J.Servat

Absents : Mr X.Denat ; Mr G.Faup ; Mr C.Jacob ; Mme C.Jallais

Excusés : Mme K.Faup

Par procuration : Mr J.Troyes représenté par R.Faramond

Ordre du jour :

1. Informations par Madame le Maire

2. Budget Photovoltaïque :
   a. Vote du compte de gestion en qualité de bilan financier 2018
   b. Affectation du résultat de fonctionnement 2018
   c. Budget prévisionnel 2019

3. Budget camping :
   a. Vote du compte de gestion en qualité de bilan financier 2018
   b. Affectation du résultat de fonctionnement 2018
   c. Budget prévisionnel 2019
   d. Attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe Camping

4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
5. Demande d'aide publique pour une opération d'investissement forestier (éboulement route forestière Mirabat)
6. Demande de subvention de la toile : « La transverbération de Sainte-Thérèse » (Département-DRAC-Région)
7. Délibération fixant le montant des indemnités des élus (modification annexe)
8. Délibération de principe : Convention pluriannuelle de pâturage
9. Vente parcelle D 1541 à Mme Nathalie CAZAUX épouse PERIE
10. Renouvellement adhésion PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
11. Demande attribution fond unique de l'habitat

Questions diverses.
Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

1**- Informations par Madame le maire**

- DETR 2019 : Madame le maire informe les membres qu'elle n'a à ce jour pas reçu de réponses concernant les dossiers DETR déposés fin décembre 2018.

- Organisation ALSH : la communauté de communes Couserans Pyrénées ne conventionne plus avec la MJC d'Oust pour l'organisation de l'ALSH pendant les vacances scolaires.
Cette compétence a été reprise par la communauté de communes depuis les vacances de février ; l'ALSH a lieu à l'école d'Oust (mise à disposition gratuite des locaux par la commune d'Oust).

- Matériel numérique école : Madame le maire rappelle que l'école d'Oust avait été retenue dans le cadre de l'appel à projet pour le renouvellement du matériel numérique.
La convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité » a été signée (rectrice d'académie et commune d'Oust)
Le matériel commandé (vidéoprojecteur, tablettes…) est installé à l'école (montant total : 4000 €, dont 50% à charge de la commune).

- Effectifs école : Madame le maire informe les membres qu'elle a été alertée par Madame l'inspectrice sur la baisse des effectifs de l'école.
Elle indique qu'elle abordera ce point en conseil d'école.

- Projet fresque en mosaïque : une fresque représentant le village est en cours d'élaboration. Cet atelier se trouve au rez-de-chaussée du Valier, et est ouvert à tous (le mercredi et le samedi de 14h à 17h).

- Gaz habitants de Roquemaurel : Madame le Maire informe les membres que J. Servat a été alerté par un administré concernant le prix du gaz à Roquemaurel.
J. Servat s'est rapproché du fournisseur pour une renégociation du contrat actuel.
Les nouvelles propositions ont été envoyées aux habitants de Roquemaurel qui devront donner leur accord concernant les nouvelles modalités.

- Madame Le maire informe les membres qu'elle a été saisie pour une demande de location de garage facilement accessible.
Elle rappelle que le petit garage communal à côté de la perception est vacant, et propose une location annuelle de 120 € /an (bail d'un an)
Les membres approuvent cette proposition.

- les jeunes du village ont sollicité la commune pour avoir une salle pour se retrouver. Il leur a été proposé la petite pièce en mezzanine du Valier.

- Abri bus Roquemaurel : Madame le maire rappelle qu'à la demande des jeunes du Hameau, un abribus a été acheté, l'idée étant de remplacer l'ancien, situé trop loin des habitations.
  Suite aux travaux d'implantation de ce nouvel abri bus, Mmes Dis ont alerté la commune sur le fait que cette implantation, en face de leur domicile, était gênant.
  Madame le Maire informe les membres qu'elle sollicitera les services transport de la Région pour définir l'emplacement.

2- **Budget photovoltaïque**

a- Vote du compte de gestion en qualité de bilan financier

Madame le Maire informe les membres que le compte de gestion 2018 dressé par le receveur correspond aux écritures de la collectivité, et présente les opérations effectuées en 2018 pour ce budget.
Elle indique que le compte de gestion, en qualité de bilan financier, fait apparaitre un résultat excédentaire de 6 666.86 €.

Madame le Maire alerte les membres sur la baisse de production en 2018 (liée aux conditions météorologiques d'une part, et d'autre part aux problématiques d'interruptions fréquentes observées du compteur en 2018).

Le compte de gestion en qualité de bilan financier est adopté à l'unanimité (8 votes pour).

b- Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Madame le Maire propose aux membres l'affectation du résultat comme suit :
6 666.86 € en affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

L*a proposition d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.*

c- Budget prévisionnel 2019

Madame le Maire présente les propositions budgétaires 2019 suivantes :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
011- Charges caractère général	1 298.86 €	70- vente de produits	5 000.00 €
66 Charges financières	1 795.00 €	002- report résultat fonctionnement	6 666.86 €
042 Opération ordre de transfert	8 573.00 €		
Total	**11 666.86 €**	Total	**11 666.86 €**

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
23 Immobilisations en cours	24 061.81 €	040- opérations ordre de transfert sections	8 573.00 €
66 Charges financières	3 971.00 €	001- solde exécution section fonctionnement	19 459.81 €
Total	**28 032.81 €**	Total	**28 032.81 €**

Les propositions budgétaires 2019 du budget photovoltaïque sont adoptées à l'unanimité

3- Budget camping

a- Vote du compte de gestion en qualité de bilan financier

Madame le Maire informe les membres que le compte de gestion 2018 dressé par le receveur correspond aux écritures de la collectivité, et présente les opérations effectuées en 2018 pour ce budget.
Elle indique que le compte de gestion, en qualité de bilan financier, fait apparaitre un résultat déficitaire de 2 136.77 € correspondant à :

Déficit antérieur reporté : 1 542.08
Résultat déficitaire de l'exercice : 594.69

Le compte de gestion en qualité de bilan financier est adopté à l'unanimité.

b- Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Madame le Maire propose aux membres l'affectation du résultat comme suit :
2 136.77 € en affectation au déficit reporté.

La proposition d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité

c- Budget prévisionnel 2019

Madame le Maire présente les propositions budgétaires 2019 suivantes :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
011- Charges caractère général	7 160.59 €	74- Subventions d'exploitation	5 671.00 €
042-Opération ordre de transfert	6 752.00 €	75- Autres produits de gestion courante	10 009.00 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	2 136.77 €	042- Opérations ordre de transfert sections	2 758.00 e
023- Virement section investissement	2 288.64		
Total	**18 438.00 €**	Total	**18 438.00 €**

Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
23- Immobilisations en cours	2 758.00 €	040- opérations ordre de transfert sections	6 752.00 €
16- Emprunts	3 500.00 €	021- Virement section exploitation	2 388.64 €
001- Solde d'exécution **déficitaire**	2 882.64		
Total	**9 140.64 €**	Total	**9 140.64 €**

Les propositions budgétaires 2019 du budget camping sont adoptées à l'unanimité

d- Attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe camping

Madame le Maire informe les membres qu'une subvention d'équilibre est nécessaire pour le financement des dotations aux amortissements, pour un montant de 5 671.00 €.
Elle propose de financer, en 2019 (sur le budget principal), cette subvention.

La proposition d'attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe camping est adoptée à l'unanimité.

4- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales permet : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».
Elle demande aux membres l'autorisation **d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**
Elle précise le montant et l'affectation des crédits.
Le quart des crédits ouvert équivaut à 77 294.53 €.
Madame le Maire spécifie que le besoin en mandatement s'élève à 7 800.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

5- Demande d'aide publique pour une opération d'investissement forestier.

Madame le Maire donne la parole à J. Servat pour ce point à l'ordre du jour.
Il indique qu'un éboulement sur la route forestière du Mirabat nécessite des travaux pour sécuriser la circulation (parcelle cadastrale X277)
Il expose que le programme des travaux, évalué pour un montant de 12 152.00 €, peut être financé comme suit :

Subvention Etat + Feader : 6 076.00 €
Autofinancement : 6 076.00 €
Ces travaux se feraient sous la maitrise d'ouvrage de l'ONF.

La demande d'aide publique pour effectuer ces travaux est adoptée à l'unanimité.

6- Demande de subvention de la toile « la transverbération de Sainte-Thérèse »

Madame le Maire donne la parole à R. De Meritens pour ce point à l'ordre du jour.
Il rappelle l'opération de restauration de 3 toiles lancée en 2016.
2 toiles ont été restaurées. Le dernier tableau est en cours de restauration.

Il informe les membres qu'une nouvelle opération de restauration est nécessaire pour l'œuvre « la transverbération de Sainte-Thérèse ».

Le montant des travaux, 3 645 €, serait financé comme suit : 30% Conseil Départemental, 25% DRAC, 20% Région, 25% autofinancement.

Le projet de restauration de la toile « la transverbération de Sainte-Thérèse » est adopté à l'unanimité.

7- Délibération fixant le montant des indemnités des élus (modification de l'annexe)

Madame le Maire informe les membres qu'en raison de la modification du tableau des élus (maire et adjoints), suite à la nomination de Mr De Meritens en qualité d'adjoint, une mise à jour est nécessaire.

La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

8- Délibération de principe : convention pluriannuelle de pâturage.

Madame le Maire indique que suite à la vacance d'un ilot de parcelles communales, une réunion a eu lieu avec les éleveurs de la commune pour proposer la mise à disposition de ces parcelles à usage agricole.

A l'issue de la réunion, seul Mr Tonneau, qui a un projet d'élevage de porcins, a manifesté de l'intérêt pour ces parcelles.

Madame le Maire propose un accord de principe pour l'attribution de ces parcelles à Monsieur Tonneau.
Celui-ci s'engage à effectuer les démarches nécessaires pour son installation en qualité de chef d'exploitation.
A l'issue, le conseil municipal délibérera à nouveau sur les modalités de cette mise à disposition.

La proposition de Madame le Maire est acceptée à l'unanimité.

9- Vente parcelle D 1541 à Mme Nathalie Cazaux épouse PERIE.

Madame le Maire rappelle que les membres avaient voté favorablement pour la vente de cette parcelle, mais que la délibération mentionnait Monsieur et Madame Cazaux, à la place de Nathalie Cazaux épouse PERIE.
Il est nécessaire d'annuler et remplacer cette délibération, en mentionnant le nom correct de l'acheteur.

Les membres approuvent la demande de Madame le Maire à l'unanimité.

***10*- Renouvellement adhésion PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières).**

Madame le Maire donne la parole à R. Faramond pour ce point à l'ordre du jour.
Il présente le processus de certification PEFC et indique son importance pour apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties d'une gestion durable de qualité.

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à ce programme.

11- Demande attribution Fond Unique Habitat.

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu du Conseil Départemental, concernant la participation des communes au Fond Unique Habitat. Ce fond permet de venir en aide aux personnes en difficultés de paiement autour du logement (loyers, énergie etc.).

Le conseil municipal décide de participer pour un montant de 100 €.

13- Implantation des panneaux Rezo Pouce.

R. De Meritens rappelle que la commune s'était engagée dans la démarche Rezo Pouce (auto-stop sécurisé), et indique que les propositions de lieux d'implantation des panneaux sont les suivants :

- A l'ancien Dahu, sens vers St-Girons
- A l'ancien office du tourisme : sens vers Aulus
- A l'abribus : sens vers Seix.

Les emplacements, notamment celui allant vers St-Girons, ne satisfait pas les membres (s'arrêter à cet endroit peut être dangereux).
R. De Meritens annonce qu'il fera part de ces remarques à la prochaine réunion organisée par le PNR.

Les membres du conseil approuvent le principe d'implantation des panneaux, et demande à R. De Meritens de modifier le lieu d'implantation du panneau allant vers St-Girons.

14- Bail logement meublé Valier

Madame le Maire rappelle que le logement du Valier, destiné jusque-là aux médecins remplaçants, est vacant suite à la mise à disposition d'un studio au sein du Pôle de Santé.
Elle propose de pouvoir louer cet appartement meublé au mois, au tarif de 350 € (hors charges).

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Fin de la séance à 22h06

Le Maire
N.Beuste